

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté</b>		
AVIS N° 2021 – 11		
<b>Date validation officielle :</b> 24/06/2021	<b>Objet :</b> Coordination de la création/révision des listes rouges régionales en BFC	<b>Vote :</b> unanimité

Lors de la séance plénière du 24 juin 2021, les membres du CSRPN ont entendu la présentation de Gwladys BUFFAT (DREAL).

Vu la proposition d'un calendrier d'actualisation / création de Listes Rouges Régionales à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté,

**Considérant :**

- l'importance que revêtent les listes rouges dans la connaissance et la préservation de la biodiversité, ainsi que pour guider les politiques et les stratégies régionales de conservation,
- la demande des membres du CSRPN de produire des listes rouges à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté (CSRPN du 12 décembre 2019),
- la demande de la Région pour harmoniser les listes rouges actuelles de Bourgogne et de Franche-Comté,
- le courrier DREAL, adressé au président du CSRPN au printemps 2020 et présenté à la séance du 25 juin 2020, proposant la mise en place d'une organisation pour l'élaboration des listes régionales,
- les travaux et conclusions du groupe de travail CSRPN sur les listes rouges du 18 janvier 2021,
- les réponses des chefs de file Sigogne et partenaires,
- les critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2012 et 2018.

**Le CSRPN propose :**

- que la révision/création des listes rouges soit engagée selon le calendrier validé en séance, à l'exception de l'entomofaune qui peut être appréhendée de façon plus globale à partir du regroupement de certains taxons et/ou la création de listes partielles,
- que les listes rouges soient coordonnées par les chefs de file identifiés sur les taxons dont ils sont référents.


**Le CSRPN demande :**

- que soient établis en amont pour certains groupes (insectes notamment) des catalogues d'espèces permettant le lancement et/ou la poursuite d'une dynamique d'acquisition de connaissances et un approfondissement de la répartition spatiale des espèces,
- que soit assurée une protection efficace des différents taxons en Liste Rouge lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante,
- que les publications des listes rouges soient réalisées et leur diffusion assurée afin de les rendre rapidement accessibles aux décideurs et à un large public.

**Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le calendrier d'actualisation et de création des Listes Rouges de Bourgogne-Franche-Comté.**

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU